



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA NIEVRE
Nevers, le

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS
1 rue du ravelin - B.P. 54
58020 NEVERS CEDEX
Télécopie : 03.58.07.20.47

mél : ddcspp@nievre.gouv.fr

Pôle Santé Protection Animales et ICPE
Dossier suivi par C.CROIZIER
Tel 03.58.07.20.30

Mme MARCILLY Christelle
30, rue Solaire
58 200 COSNE SUR LOIRE

le 29/08/13

Références réglementaires :

- Arrêté ministériel du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, la garde et la détention des animaux
- Arrêté ministériel du 30 juin 1992 relatif à l'aménagement et au fonctionnement des locaux d'élevage en vue de la vente, de la commercialisation, du toilettage, du transit ou de la garde de chiens et de chats

Madame,

Suite au contrôle de votre établissement effectué le 27 août 2013, dans le cadre du suivi de l'attribution de votre certificat de capacité pour l'élevage d'animaux d'espèces domestiques, par Monsieur Christophe CROIZIER, agent de mes services, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'a été relevé aucune anomalie à la réglementation citée ci-dessus.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur départemental adjoint

Christian MULATO